

TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'ACCUEIL ET DE MISE EN ACCESSIBILITÉ

Centre des Finances publiques de Troyes
17, boulevard du 1er RAM – 10000 Troyes

NOTICE DE LECTURE ET DE CHIFFRAGE DU DPGF

LOT N° 03 – ÉLECTRICITÉ CFO/CFA, SSI, RÉSEAUX, SÛRETÉ ET SYSTÈMES D'ACCUEIL

Document d'accompagnement du DCE
Version publication – DPGF V03 – 15 août 2026

Fonction de la présente notice

La présente notice explique aux candidats la logique de lecture et de chiffrage du DPGF du lot n° 03. Elle ne remplace ni le CCTP, ni les plans, ni les prescriptions communes, ni les référentiels techniques de la DGFIP. Son objet est de rendre explicites les hypothèses de consultation, les limites de prestations, les niveaux de qualité attendus et les règles d'interface afin que les offres soient complètes, comparables et directement exploitables.

1. Les huit règles de lecture à retenir

N°	Principe de chiffrage
1	Le marché de base demeure global et forfaitaire . Les quantités du DPGF servent à décomposer et comparer les offres ; elles ne dispensent jamais le candidat de vérifier l'existant, les capacités, les cheminements et les interfaces nécessaires au fonctionnement complet.
2	La doctrine de projet est de conserver, tester, déplacer, prolonger et reconfigurer ce qui reste compatible. Un renouvellement général d'un tableau, d'une baie, d'un réseau, d'un SSI ou d'un système de sûreté ne peut être chiffré par simple convenance d'exécution.
3	La continuité du service public est comprise dans le prix : aucun accueil existant ne peut être neutralisé avant que l'accueil provisoire soit alimenté, connecté, sécurisé, paramétré, testé et accepté.

N°	Principe de chiffrage
4	Les fiches FT-TN définissent des références de qualité, de performance, d'aspect et de maintenabilité. Toute marque citée s'entend « ou équivalent ». Une équivalence ne peut diminuer la qualité, la compatibilité, les performances, la durabilité ni l'intégration architecturale.
5	Tout équipement visible ou techniquement sensible non précisément arrêté au DCE fera l'objet, avant commande, d'une fiche technique et d'un visa de la MOA/MOE, avec validation du mainteneur ou du service compétent lorsque le système existant l'exige.
6	Le DPGF distingue les chemins de câbles, les goulottes aluminium visibles et les goulottes PVC des zones secondaires afin de maîtriser le coût sans dégrader la qualité des espaces publics ni la séparation CFO/CFA.
7	Les interfaces avec les lots 02, 04 et 05 sont obligatoires : le lot 03 assure alimentations, câblages, raccordements, paramétrages et essais techniques ; il ne doit ni doubler les fournitures de porte ou de mobilier des autres lots, ni laisser une interface sans responsable.
8	Le BPU_Options fixe dès la consultation des prix unitaires concurrentiels. Ces prix ne constituent ni une réserve budgétaire librement mobilisable, ni un droit automatique à supplément : leur emploi suppose une modification ou prestation formellement instruite selon les pièces du marché.

2. Objet et logique générale du DPGF*

Le lot n° 03 concentre les systèmes techniques nécessaires au fonctionnement de l'accueil : courant fort, courant faible, éclairage normal et de sécurité, réseaux informatiques et téléphoniques, gestion de files, information numérique, sonorisation, SSI, contrôle d'accès, intrusion, anti-agression, télésurveillance, vidéoprotection et raccordements aux mobiliers et à l'élévateur PMR. Le périmètre n'est donc pas limité aux appareils visibles dans les 248 m² de l'accueil : il comprend les tableaux, baies, répartiteurs, centrales, sources, logiciels, liaisons et

organes amont ou aval qu'il est nécessaire de vérifier ou d'adapter pour obtenir le résultat demandé.

Le candidat doit chiffrer un ensemble complet et directement exploitable. Les petits accessoires, connecteurs, supports, fixations, cordons, repérages, alimentations, protections, licences indispensables, interventions de mainteneurs, essais et réglages normalement prévisibles sont réputés compris lorsqu'ils sont nécessaires au fonctionnement d'un système décrit dans le CCTP ou le DPGF.

Aucune estimation interne dans le dossier public

Le fichier remis aux entreprises ne contient aucun budget de la maîtrise d'ouvrage ni aucune estimation de la maîtrise d'œuvre. Le candidat renseigne uniquement ses prix de consultation ; le tableur calcule les montants de ligne et le total du lot.

3. Organisation pratique du fichier Excel

Le fichier comporte deux onglets uniquement, afin de limiter les risques d'erreur et de distinguer clairement l'offre de base des références de prix susceptibles d'être utilisées ultérieurement dans le cadre contractuel :

- « DPGF » : l'entreprise renseigne uniquement les cellules de prix unitaires prévues à cet effet. Le montant de chaque ligne est calculé automatiquement à partir de la quantité DCE, puis intégré au total général du lot.
- « BPU_Options » : l'entreprise remet les prix unitaires complémentaires et chiffre les prestations conditionnelles identifiées. L'onglet ne modifie pas à lui seul le contenu de l'offre de base.

Les lignes qualifiées de « forfait », « comptage estimatif », « quantité de consultation », « hypothèse de réemploi » ou « hypothèse de complément » ont des fonctions différentes, mais aucune ne doit être interprétée comme une omission possible. Le candidat doit confronter les quantités aux plans, à la visite, aux documents techniques existants et à son propre relevé ; toute incohérence susceptible d'affecter substantiellement son prix doit être signalée avant remise de l'offre.

4. Reconnaissance de l'existant et doctrine de conservation

Le bâtiment a connu plusieurs campagnes de transformation et les réseaux sont constitués de strates d'âges et de technologies différentes. Cette hétérogénéité n'est pas un motif de remplacement systématique. La période de préparation doit commencer par un diagnostic contradictoire des tableaux, départs, baies, liaisons, équipements, logiciels, licences et contrats de maintenance afin de décider, pour chaque élément, s'il doit être conservé en place, déposé et

reposé, déplacé ou prolongé, complété, ou remplacé après démonstration d'une insuffisance ou d'une incompatibilité.

Les schémas historiques, repères anciens et audits transmis sont des aides à la compréhension ; ils doivent être vérifiés sur site. L'entreprise assume les relevés détaillés, vérifications de capacité, bilan de puissance, notes de calcul, synoptiques, plans de câblage, procédures de basculement, essais préalables et plans d'exécution nécessaires à sa prestation.

Interdiction des remplacements de convenance

Une difficulté de repérage, un mélange de marques ou la préférence de l'entreprise pour une solution neuve ne suffisent pas à justifier le remplacement général d'une installation. Toute substitution importante doit être argumentée et soumise à validation avant commande.

5. Site occupé, accueil provisoire et basculements

Le Centre des Finances publiques demeure en activité pendant les travaux. Le prix doit donc intégrer les protections des installations en service, les alimentations et réseaux provisoires, les raccordements temporaires, la surveillance des dispositifs, les interventions hors ouverture normalement prévisibles et les basculements successifs.

Le principe contractuel est simple : l'accueil provisoire doit être totalement fonctionnel avant neutralisation de l'accueil actuel. Il doit disposer des fonctions indispensables — postes agents, réseau, téléphonie, information, gestion de files adaptée, alarmes anti-agression, contrôle d'accès et sûreté — puis faire l'objet d'essais et d'une validation. Chaque basculement comprend sauvegardes, consignations, transfert, paramétrage, essais, critères d'acceptation et possibilité de retour arrière jusqu'à validation.

Sujétions de phasage comprises

Les coupures, remises en service, déplacements temporaires et interventions décalées normalement prévisibles pour assurer la continuité du service sont intégrés au prix de base. Seules les demandes exceptionnelles de la MOA sortant du phasage normalement prévisible peuvent relever de la ligne conditionnelle prévue au BPU.

6. Fiches techniques FT-TN : niveau de qualité et règle d'équivalence

Les fiches techniques jointes au DCE ne constituent pas un catalogue de marques imposées. Elles servent à donner aux candidats un niveau concret de qualité, de performance, d'aspect, de robustesse et de maintenance pour les matériels visibles ou structurants. Toutes les références commerciales sont donc accompagnées de la mention « ou équivalent ». L'entreprise qui propose un équivalent doit démontrer sa conformité avant commande et fournir les documents

permettant de comparer dimensions, photométrie, températures de couleur, indices de protection, performances mécaniques, compatibilité système, durée de vie et garanties.

Pour les matériels qui ne sont pas précisément définis par une fiche — détecteurs, modules, lecteurs, périphériques ou appareillages dépendant du système existant — la fourniture doit néanmoins être intégrée au prix lorsqu'elle est prévue au DPGF. Le modèle exact sera arrêté en phase d'exécution après remise d'une fiche technique et accord de la MOA/MOE, ainsi que du mainteneur ou du service DGFIP compétent lorsque la compatibilité avec un système propriétaire l'exige.

Règle de commande

Aucun appareil visible ou sensible ne sera commandé sur la seule base d'une habitude de l'entreprise. Le visa porte notamment sur l'intégration architecturale, la compatibilité technique, la maintenance, la couleur, les accessoires et les performances.

7. Cheminements, goulottes et distribution

Le DPGF distingue volontairement plusieurs familles de cheminements afin de faire correspondre le coût à la visibilité et à l'usage des espaces. Les chemins de câbles fil d'acier soudé sont destinés aux plénums et cheminements techniques ; les goulottes aluminium multicompartiments sont prévues dans les zones publiques, visibles ou représentatives ; les goulottes PVC tertiaires sont utilisées dans les zones secondaires, techniques ou peu visibles lorsque leur emploi est compatible avec le projet.

- 25 ml de chemin de câbles fil d'acier soudé environ 200 × 60 mm, type GEWISS/MAVIL ou équivalent, accessoires et mise à la terre compris.
- 35 ml de goulotte aluminium multi-compartiments, type Logix 45/Universelle ou équivalent, dans les zones visibles et publiques.
- 25 ml de goulotte PVC tertiaire multi-compartiments, type DLP ou équivalent, dans les zones secondaires ou techniques.
- 60 ml de conduits IRL/ICTA ou gaines de protection terminale, plus les accessoires, traversées et calfeutremments nécessaires.

Les dimensions finales doivent être vérifiées en fonction du remplissage et des réserves utiles. Les courants forts, courants faibles, circuits de sécurité, données et liaisons sensibles doivent rester séparés conformément aux règles applicables. Les angles, embouts, éclisses, cloisons de séparation, supports d'appareillage, fixations et accessoires de finition font partie du prix de la famille de goulotte correspondante.

8. Prises, nourrices et appareillage terminal

Le niveau de qualité de l'appareillage est différencié selon sa visibilité. Les nourrices intégrées au mobilier doivent être robustes, démontables et maintenables ; les prises de sol doivent convenir au tertiaire et résister aux sollicitations ; les prises murales visibles des espaces publics peuvent recevoir une finition architecturale, tandis que les zones courantes utilisent un appareillage tertiaire coordonné.

- 17 nourrices aluminium configurées, cinq prises 2P+T et connecteur type Wieland, référence Legrand communiquée ou équivalent.
- 4 prises de sol équipées, type Legrand réf. 0 897 xx ou équivalent, boîte, mécanisme, couvercle et finition compris.
- 12 prises murales tertiaires de gamme Céliane/Mosaic ou équivalent pour les zones courantes.
- 4 prises murales visibles de qualité architecturale, type Arnould Univers Epure ou équivalent, finition soumise au visa.
- Alimentations spécifiques des deux copieurs/équipements multifonctions, imprimantes partagées, écrans, borne/distributeur et prises de maintenance prévues au DPGF.

Tous les appareillages intégrés au mobilier sont coordonnés avec le lot n° 05. Le lot n° 03 fournit et raccorde les prises, nourrices, RJ45, alarmes, câbles et accessoires techniques ; le lot n° 05 prévoit les réservations, supports, trappes et protections nécessaires à leur intégration.

9. Éclairage normal : réemploi et compléments de référence

L'éclairage n'est pas conçu comme un remplacement général. Le titulaire inventorie d'abord les appareils existants, identifie ceux qui sont réemployables, les dépose et les repose lorsque la nouvelle distribution le nécessite, puis fournit les compléments prévus au DPGF. Les différentes familles permettent de chiffrer dès la consultation plusieurs solutions cohérentes avec les ambiances du projet et d'éviter la fixation tardive de prix hors concurrence.

- Type 1 : 6 panneaux LED 595 × 595 mm, 4000 K, UGR < 19, type LITED AZURE AZU6060-009 ou équivalent. La prestation comprend impérativement le driver compatible, le filin de sécurité, les accessoires, le raccordement et les essais, même si la fiche du panneau indique un driver non inclus.
- Type 2 : 1 suspension décorative à lumière diffuse, type FLOS IC Lights Suspension ou équivalent, finition et température de couleur soumises au visa.
- Type 3 : 2 suspensions linéaires LED DALI 3000 K, UGR < 19, type ASTERI LINEO 70 ou équivalent, notamment dans les zones sans faux plafond ou lorsqu'un éclairage linéaire suspendu est retenu.
- Type 4 : 4 downlights LED encastrés environ 6 W, 3000 K, IRC ≥ 90, UGR < 16, type LITED ZEUS ou équivalent. Il s'agit d'un spot LED et non d'une source halogène.
- Type 5 : 3 suspensions décoratives simples type MUUTO E27 ou équivalent, source LED chaude, destinées aux compositions décoratives et zones d'attente.

- Type 6 : 2 plafonniers/appliques LED robustes IP66, environ 30 W / 4400 lm / 3000 K, type ASTERI ASTERO LED Eco ou équivalent, pour les secteurs techniques ou sans faux plafond selon plans.

Ces quantités constituent des quantités de consultation intégrées à l'offre de base. Elles ne doivent pas être interprétées comme une réserve financière informelle. Le BPU redonne en parallèle le prix unitaire de chaque type afin que toute modification ultérieure dûment instruite dispose d'un prix concurrentiel connu dès l'appel d'offres.

10. Éclairage de sécurité

Avant toute fourniture, l'entreprise doit identifier l'architecture réelle de l'éclairage de sécurité : source centralisée, blocs autonomes ou combinaison existante. La fiche FT-TN_07 porte sur un luminaire de sécurité alimenté par source centrale, type BÉHAR ECLAT² CSPL2 ou équivalent ; elle ne doit donc pas être assimilée automatiquement à un BAES autonome.

Le DPGF prévoit le déplacement d'appareils existants, deux compléments de référence et les adaptations de circuit nécessaires. Si l'état des lieux montre une architecture différente de l'hypothèse, le matériel neuf doit rester strictement compatible avec le système existant ; aucune conversion générale du dispositif de sécurité ne peut être décidée sans validation.

11. Réseaux informatiques, téléphonie et charte LAN DGFIP

La réutilisation d'une liaison existante n'est admise qu'après test et identification des deux extrémités. Le prix comprend le repérage, le brassage, les cordons, les connectiques, les panneaux nécessaires, la certification et la remise des rapports. Les nouvelles liaisons doivent respecter le référentiel ou la charte LAN DGFIP applicable au moment de l'exécution, ainsi que les prescriptions du service informatique.

- 24 liaisons existantes sont retenues comme hypothèse de réemploi après contrôle.
- 23 liaisons RJ45 neuves sont prévues comme hypothèse de complément.
- 47 certifications et 94 cordons repérés permettent de couvrir les liaisons permanentes du projet selon l'hypothèse DCE.

Les équipements actifs, postes informatiques et composants métier fournis directement par la DGFIP ne doivent pas être chiffrés comme fournitures du lot, sauf disposition explicite. En revanche, leurs alimentations, prises, liaisons, raccordements, essais et interfaces nécessaires au nouvel accueil relèvent bien du lot n° 03.

12. Gestion de files, affichage, sonorisation et systèmes propriétaires

Les systèmes de gestion de files, afficheurs, écrans, sonorisation et équipements propriétaires doivent être inventoriés et sauvegardés avant intervention. La doctrine est de réemployer et

reparamétrer le système en service lorsque sa version, ses licences et sa capacité le permettent. Les interventions du fabricant, de l'intégrateur historique ou du mainteneur nécessaires au déplacement, au paramétrage et à la remise en service doivent être intégrées au prix sauf prise en charge expressément notifiée par la MOA.

Le BPU prévoit notamment les prix de remplacement d'un distributeur de tickets ou d'un écran/afficheur uniquement pour le cas où l'incompatibilité ou l'obsolescence serait constatée et validée. La présence de ces prix ne transforme pas ces remplacements en travaux de base.

13. SSI, contrôle d'accès, interphonie, intrusion et vidéoprotection

Les équipements de sécurité et de sûreté sont adaptés en conservant l'architecture existante. Les détecteurs, déclencheurs manuels, diffuseurs, lecteurs, contacts, caméras ou modules nouveaux doivent être compatibles avec les centrales, logiciels, licences, badges et procédures du site. Le mainteneur du SSI et le service sûreté sont associés aux modifications qui relèvent de leurs systèmes.

Pour les portes électrifiées, la limite de prestation est volontairement explicite : le lot n° 02 fournit et adapte les blocs-portes, gâches et ventouses ; le lot n° 03 réalise les alimentations, câblages, raccordements, commandes, programmation et essais. Les portes sous contrôle d'accès ou maintien électromagnétique doivent conserver une évacuation sûre. Le raccordement est décrit par référence au SSI/CMSI existant et aux prescriptions du mainteneur/coordonnateur SSI ; le type de câble, notamment CR1/C2 lorsqu'il est requis, dépend de l'architecture réelle et des exigences applicables.

L'interphone vidéo de la grille extérieure est traité séparément : le DPGF de base prévoit la liaison électrique en attente dans les fourreaux réalisés au lot n° 02 ; le BPU comporte la prestation conditionnelle de fourniture, pose, paramétrage et mise en service de la platine extérieure anti-vandalisme avec caméra, poste intérieur et fonction de déverrouillage.

Règle d'interface

Une même prestation ne doit être ni oubliée entre deux lots, ni payée deux fois. Les alimentations et systèmes techniques restent au lot 03 ; les supports architecturaux, finitions, portes et travaux de génie civil restent dans les lots qui les portent explicitement.

14. Interfaces avec le mobilier et l'élèveur PMR

Les plans de mobilier doivent être utilisés comme plans d'interface. Avant fabrication, les lots 03 et 05 vérifient ensemble les prises, nourrices, RJ45, passages de câbles, alarmes, écrans, supports, trappes et besoins de maintenance. Aucun équipement exigeant une maintenance régulière ne doit être enfermé sans accès démontable, et aucun raccordement définitif ne doit nécessiter une dégradation du mobilier.

Pour l'élévateur PMR, le lot n° 03 assure depuis l'origine validée l'alimentation, la protection, la coupure de proximité et les liaisons relevant de son interface. Les automatismes internes et câblages propres de l'appareil relèvent du lot n° 04. Le dimensionnement final est arrêté à partir des données du fabricant de l'élévateur.

15. BPU, prix unitaires et prestations conditionnelles

Le second onglet a une fonction de sécurisation économique. Il oblige les candidats à remettre, pendant la phase concurrentielle, des prix unitaires pour les prestations susceptibles de varier ou d'être complétées : protections, appareillages, cheminements, RJ45, luminaires, équipements SSI, sûreté, caméras et interventions de mainteneurs.

Les prestations conditionnelles identifiées sont notamment l'interphone vidéo extérieur, le remplacement éventuel du distributeur de tickets, le remplacement d'un écran, l'extension de la vidéoprotection, une extension de baie et les interventions exceptionnelles hors horaires qui seraient expressément demandées au-delà des contraintes déjà prévisibles. Leur chiffrage ne vaut pas commande.

Limite d'utilisation du BPU

Un prix unitaire figurant au BPU n'est pas un droit automatique à supplément et ne peut être activé unilatéralement. Toute évolution du périmètre doit être caractérisée, instruite par écrit et traitée conformément au mécanisme contractuel applicable.

16. Vérifications attendues avant remise de l'offre

- Visite du site et vérification des implantations, tableaux, baies, chemins de câbles, systèmes et accès nécessaires au lot.
- Lecture croisée du CCTP, du DPGF, des plans PRO/DCE, des plans de phasage, des plans de mobilier et des documents techniques existants.
- Vérification de la continuité de service, de l'accueil provisoire, des deux basculements et des créneaux d'intervention prévisibles.
- Contrôle de la cohérence entre réemploi, déplacement, complément et remplacement des équipements existants.
- Prise en compte de tous les accessoires de pose, supports, fixations, raccords, connectiques, repérages, essais et interventions de spécialistes.
- Vérification des interfaces lot 02 / lot 03 pour portes électrifiées, interphone extérieur et supports ; lot 03 / lot 05 pour mobilier ; lot 03 / lot 04 pour élévateur.
- Prise en compte des fiches techniques FT-TN comme niveau minimal de référence, avec chiffrage des équivalents complets et non de versions incomplètes.
- Vérification des prix unitaires du BPU et des prestations conditionnelles sans les incorporer arbitrairement au périmètre de base.

Annexe – Fiches techniques de référence jointes au DCE

Le tableau suivant récapitule la fonction des fiches FT-TN communiquées. Il ne remplace pas les fiches elles-mêmes. Toutes les marques et références commerciales s'entendent « ou équivalent », sous réserve de démonstration de l'équivalence et du visa requis.

Réf.	Modèle de référence	Caractéristiques de lecture	Usage de consultation
FT-TN_01	LITED AZURE AZU6060-009	Panneau LED 595 × 595, 4000 K, UGR < 19	Luminaire type 1 – remplacement/complément en faux plafond
FT-TN_02	FLOS IC Lights Suspension 1/2	Suspension décorative diffuse, verre opalin	Luminaire type 2 – zone d'attente / point décoratif
FT-TN_03	ASTERI LINEO 70 LI LED 3000K DALI	Suspension linéaire LED, UGR < 19	Luminaire type 3 – zones sans faux plafond / lignes suspendues
FT-TN_04	LITED ZEUS-6WW	Downlight LED 6 W, 3000 K, IRC 90, UGR < 16	Luminaire type 4 – accents et compléments encastrés
FT-TN_05	MUUTO E27 Pendant Lamp	Suspension E27, LED chaude, CRI ≥ 90	Luminaire type 5 – compositions décoratives
FT-TN_06	ASTERI ASTERO LED Eco	Plafonnier/applique 30 W, 4400 lm, 3000 K, IP66	Luminaire type 6 – zones techniques / sans faux plafond
FT-TN_07	BÉHAR ECLAT ² CSPL2	Luminaire d'évacuation alimenté par source centrale	Référence d'éclairage de sécurité, sous réserve de l'architecture existante
FT-TN_08	Legrand – nourrice configurée	Corps aluminium, 5 prises 2P+T, connecteur Wieland	Nourrices intégrées aux postes et mobiliers
FT-TN_09	Legrand – prises de sol équipées	2P+T et/ou RJ45 tertiaire, IP44/IK08 selon modèle	Prises au sol dans zones nécessitant une alimentation éloignée des parois
FT-TN_10	Legrand Céliane / Mosaic	Supports, mécanismes et plaques tertiaires	Appareillage courant dans zones secondaires et courantes
FT-TN_11	Arnould Univers Epure	Prises 2P+T à finition architecturale	Appareillage visible des zones publiques/représentatives
FT-TN_12	GEWISS/MAVIL – chemin de câbles fil	Chemin de câbles acier soudé env. 200 × 60 mm	Cheminements techniques et plenums
FT-TN_13	Planet-Watthom Logix aluminium	Goulotte aluminium, 1 à 3 compartiments, EN 50085-2-1	Distribution visible / zones publiques

Réf.	Modèle de référence	Caractéristiques de lecture	Usage de consultation
FT-TN_14	Legrand DLP PVC	Goulotte PVC tertiaire, séparation CFO/CFA, EN 50085-2-1	Distribution secondaire, technique ou peu visible